

N° 2006-11

**11/ RESTAURATION DE CARTES ET PLANS D'INTERET REGIONAL
DANS LE CADRE DU CONTRAT ETAT/REGION
VALORISATION DU PATRIMOINE ECRIT**

Rapporteur : Mme RAGETLY

La Ville de Châlons-en-Champagne poursuit ses efforts en faveur de la conservation et la valorisation de son patrimoine écrit.

Dans ce cadre le contrat de plan Etat/Région a retenu en 2003 le projet déposé par la Bibliothèque municipale à Vocation régionale de Châlons-en-Champagne en vue de la restauration de 250 cartes et plans d'intérêt régional. Cette campagne de restauration était alors prévue par tranches de 2003 à 2006. Cet accord était assorti d'un avis technique du Conseil national scientifique du patrimoine des bibliothèques publiques portant sur une première tranche de l'opération constituée de 128 documents. Cet avis stipule la nécessité de confier les travaux de à Madame Gavard, restauratrice - domiciliée Grand'Rue - 30700 Saint Victor des Oules.

En 2003 et 2005, 45 documents ont été restaurés dans les conditions préconisées et subventionnés à 60 % (30 % Etat, 30 % Région). La tranche 2003 a concerné 19 documents pour un montant total de 12 511,56 € HT. La tranche 2005 a permis la restauration de 26 documents pour un montant total de 8 543,01 € HT conformément au marché 2005 V050 passé avec Madame Gavard.

Afin de réaliser la tranche 2006 portant sur 19 documents, il est proposé de lancer un nouveau marché à bons de commande sans minimum, ni maximum. Par ailleurs compte tenu des spécificités de ces travaux et de l'obligation de tenir compte de l'avis technique du Conseil national scientifique du patrimoine des bibliothèques publiques, la procédure sera un marché négocié sans publicité préalable et sans mise en concurrence, régi par l'article 35.III.4^{ème} du Code des marchés publics. Sa durée sera de 1 an.

Les restaurations proposées au titre de l'année 2006 s'élèvent à 8 396,80 € HT, soit 10 042,57 € TTC. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2006 - ligne 231.6/90.321/10.1000.00.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU l'art. L2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales

VU le code des Marchés publics

VU l'avis favorable de la Commission Affaires Culturelles du 6 décembre 2005

VU l'avis favorable de la Commission des Finances du 11 janvier 2006

OUI l'exposé qui précède

DECIDE la réalisation de la restauration de 19 cartes et plans appartenant à la Bibliothèque municipale à Vocation régionale Georges-Pompidou.

APPROUVE la procédure du marché à bons de commande sans minimum, ni maximum, sans publicité préalable et sans mise en concurrence..

AUTORISE M. Le Député-Maire à conclure et signer le marché et toutes les pièces à intervenir.

SOLLICITE une subvention à hauteur de 30 % de la part de l'Etat - Direction régionale des Affaires culturelles et de 30 % de la part de la Région, cette opération ayant été retenue dans le cadre du Contrat de plan Etat/Région.


DIT que les crédits correspondants sont inscrits au budget 2006, sur la ligne budgétaire 231.6/90.321.

Le Rapporteur :
Signé : Mme RAGETLY

**Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal à l'unanimité,
Prend une délibération conforme.**

Copie certifiée conforme par le Député-Maire qui atteste que le compte rendu de la séance dans laquelle a été prise la présente délibération sera affiché à la porte de la Mairie conformément à la loi.

LE DEPUTE-MAIRE,

<p>LE DEPUTE-MAIRE Signé : Bruno BOURG BROU Certifié exécutoire compte tenu - de la réception à la Préfecture le 30/01/2006 - de la date d'affichage le 30/01/2006</p>	<p>Pour le Maire, par délégation, le Directeur Général</p>  <p>Christian HANOTEAUX</p>
--	--